

## **Critères d'appréciation du projet**

### **Annexe 3**

L'ensemble des projets jugés recevables sera évalué par un jury d'experts indépendants, celui-ci basera son analyse sur cinq axes :

#### **1° Le projet répond à un besoin local identifié**

Il s'agit principalement d'identifier si le projet repose sur une analyse cohérente du public, du territoire et s'il a correctement identifié les déterminants de la santé influençant la problématique choisie.

#### **2° Le projet doit explicitement viser la réduction des inégalités sociales de santé**

Le projet doit agir clairement sur les déterminants de la santé afin de réduire les inégalités sociales de santé.

#### **3° Le projet doit être pertinent et cohérent**

Le projet doit décrire ses objectifs sur base de l'analyse de la problématique, du public et du territoire.

Les stratégies d'actions proposées doivent être cohérentes avec les objectifs définis et adaptées à la problématique et au public.

#### **4° Le projet doit être utile et apporter une plus-value**

Le projet doit contribuer à améliorer les conditions de vie et de santé d'une population ou d'un groupe de population déterminé.

#### **5° Le projet doit s'inscrire dans une dynamique de partenariat**

Le projet devra mobiliser et mettre en réseau les partenaires locaux ainsi qu'impliquer activement le public cible.